

ANNEXE

FICHE DE POSTE PROFESSEUR.E RELAIS AUPRÈS DU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE LYON

Selon la circulaire n°2010-040 du 30-3-2010, la mission du professeur relais se décline selon quatre orientations principales communes à tous les professeurs relais :

- « Informer le milieu scolaire des activités et des ressources proposées par l'institution culturelle et promouvoir sa fréquentation par les enseignants et les élèves ».
- Accompagner les enseignants dans « la mise en œuvre des projets et des dispositifs relevant de l'éducation artistique et culturelle ».
- « Contribuer à la conception et à la mise en œuvre des actions de formation interdisciplinaires à l'intention des enseignants ».
- « Produire et mettre à disposition des ressources pédagogiques ».

Le.la professeur.e relais auprès du Musée des Beaux-Arts (MBA) est chargé.e, sous la responsabilité de la déléguée académique aux arts et à la culture, et en étroite collaboration avec le chef du service culturel du musée, de :

- travailler en étroite concertation avec l'équipe de la DAAC, plus particulièrement avec la chargée de mission arts plastiques et les autres professeurs relais du domaine, afin de répondre par ses contributions à la généralisation de l'EAC
- contribuer à la production de ressources pédagogiques transversales autour des expositions et des collections du MBA, conformément aux objectifs du parcours d'éducation artistique et culturelle, en lien, en fonction des sujets, avec le Musée d'Art Contemporain de Lyon et son professeur relais

Plus spécifiquement, ci-après les détails de la production de ressources pédagogiques :

Documents pédagogiques et programme pédagogique du musée :

- Dossiers pédagogiques des expositions et collections, documents 'Le musée en autonomie
- Elaboration de documents en lien avec une visite ou un projet spécifique et assurer leur diffusion sur internet et via les réseaux de l'Education nationale.
- Participation à l'établissement et aux relectures du programme pédagogique annuel

Veille sur les programmes disciplinaires : proposition de création ou adaptation de visites

- Accompagnement des enseignants dans la mise en œuvre de partenariats ou de projets (analyse des projets pédagogiques, conjointement avec les médiateurs référents de chaque niveau. Pour les classes à programmes (lycée et bac) : proposition d'actions pédagogiques ou de visites)
- Veille sur la programmation culturelle et les partenariats : pour proposition d'actions pédagogiques en lien avec les autres disciplines (cinéma, théâtre, etc.)
- Participation aux événements de la vie du musée et du service selon disponibilités (vernissages...)

Toutes les missions listées s'effectuent en étroite collaboration avec les médiateurs et la responsable de service.

- promouvoir et accompagner les dispositifs spécifiques de l'EAC, en faisant le lien entre le MBA et les établissements scolaires du territoire, et en fonction des sujets, avec le Musée Art Contemporain de Lyon et son professeur relais
- participer à l'organisation et à la mise en œuvre de formations à destination des enseignants dans le cadre Plan Académique de Formation.

Il.elle travaille en réseau, de manière transversale et interdisciplinaire afin de produire des ressources à destination des enseignants de toutes les disciplines.

Le.la professeur.e relais rédige chaque année un bilan d'action détaillé, adressé à la déléguée académique aux arts et à la culture.

Cette mission donne lieu à 2 IMP d'un montant total de 2500 euros pour une année scolaire complète.

Seuls les enseignant(e)s titulaires du 2nd degré, en poste dans l'académie de Lyon peuvent postuler à cette mission, renouvelable tous les ans, après un entretien avec la déléguée académique aux arts et à la culture.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) doivent être envoyées exclusivement par mail à l'attention de Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture, à daac@ac-lyon.fr, avant le **24 janvier 2022** délai de rigueur.